

Appel à manifestation d'intérêt

« Renforcer l'inclusion sur le territoire de Strasbourg »



OBJET DE L'APPEL ET DUREE

Cet appel à manifestation d'intérêt, d'un montant global de 300 000€, vise à renforcer l'intégration des personnes bénéficiaires d'une protection internationale, en complément des actions de l'État sur le territoire de Strasbourg. Les actions proposées pourront démarrées fin 2022 et se poursuivre sur l'année 2023.

CONTEXTE

L'appel à manifestation d'intérêt est lancé dans le cadre de la signature du troisième [Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés](#) (CTAIR), porté pour l'année 2022 par le CCAS de la Ville de Strasbourg, en lien avec la Préfecture du Bas-Rhin, sur proposition et soutien financier de la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés (DIAIR).

La [Stratégie Nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées](#), pilotée par le Délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, et validée lors du Comité Interministériel à l'Intégration du 5 juin 2018, est un cadre fort pour coordonner les actions menées en faveur des nouveaux arrivants. Cette stratégie permet de mobiliser une grande diversité d'acteurs et d'agir sur l'ensemble des domaines qui ont un impact sur la qualité de l'accueil et de l'intégration des réfugiés : accès aux droits, à l'emploi, au logement, mais également accès à la culture, au sport, ... Le gouvernement a souhaité soutenir cet engagement en prévoyant, dans la Stratégie Nationale, la signature de Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés avec des grandes villes et métropoles.

PUBLICS CIBLES

Les actions financées dans le cadre de cette mobilisation concernent les personnes bénéficiaires d'une protection internationale, titulaires d'un titre de séjour, au titre du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

CADRE DES ACTIONS ELIGIBLES

Principes d'actions :

Les fonds de la DIAIR peuvent être un levier permettant d'expérimenter de nouvelles actions, de structurer des démarches initiées. Les soutiens financiers dans ce cadre n'ont pas vocation à être pérennisés dans le temps.

Idéalement, les actions et projets prennent appui sur la société civile, institutions et habitants, et font l'objet de partenariat dans une dynamique croisée. Les thématiques ou axes présentés ci-après

peuvent être articulés dans une logique de parcours d'inclusion, en s'appuyant sur différents partenariats.

Actions possibles indicatives :

Les axes et actions ci-dessous ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs, et toute autre proposition concourant aux enjeux sera étudiée.

- **Axe 1 : Renforcer les parcours d'intégration des personnes :**
 - Développer un projet de livret d'accueil pour les publics nouvellement arrivés sur Strasbourg qui puisse être distribué à l'ensemble des structures ressources le territoire (permettant d'expliquer le parcours d'accueil et d'inclusion des personnes réfugiées, pouvant être traduits ou présentés sous forme de pictos ou en langage facile à lire et à comprendre)
 - En complément de la formation service civique du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), proposer un/des modules de sensibilisation / ateliers de partages d'expériences, permettant d'expliquer les parcours d'intégration, droits et responsabilités, possibilités et limites d'appui. Cet accompagnement pourrait être mis en place dans plusieurs structures (action qui pourrait être complémentaire à un livret d'accueil)

- **Axe 2 : Renforcer l'accès à des cours en langue française, à la formation et à l'emploi :**
 - Renforcer le développement des apprentissages en complément du CIR (possibilité de cours collectif ou personnalisé en fonction du projet individuel ;
 - Favoriser l'appui à l'intégration dans les cours de français en développant des actions en faveur des enfants (modes de garde) et l'accompagnement à la parentalité
 - Valoriser les diplômes et compétences des personnes
 - Faciliter la reprise d'études des étudiants
 - Accompagner les personnes vers l'emploi, l'entrepreneuriat, la formation, y compris pour les jeunes de moins de 25 ans

- **Axe 3 : Favoriser l'accès au logement**
 - Capter des logements en mobilisant les bailleurs sociaux et privés et prévoir un accompagnement social adapté au parcours des ménages
 - Développer, renforcer, structurer des solutions d'hébergement temporaires en s'appuyant sur l'hébergement solidaire : colocations solidaires, renforcement des actions de coordination entre accueillis et accueillant et d'inclusion des publics

=> Sur cet axe, la recherche de partenariats est privilégiée, pour créer, au-delà de l'accompagnement au logement, un appui sur d'autres services (aide alimentaire, emploi, langue française, accès aux loisirs et à la culture...)

- **Axe 4 : Renforcer l'accès aux soins, aux droits :**
 - Favoriser le recours à l'interprétariat linguistique
 - Favoriser la prise en charge thérapeutique
 - Favoriser la prise en charge en santé
 - Favoriser l'accompagnement des personnes sur les outils numériques

- **Axe 5 : Renforcer l'appui aux professionnels et bénévoles intervenant auprès des publics :**
 - Favoriser l'information, la formation et l'accompagnement des travailleurs sociaux et/ou bénévoles

- Développer/proposer des modules de sensibilisation sur l'accueil des publics, l'interculturalité, le parcours qui pourraient être proposés à différentes structures
- **Axe 6 : Favoriser l'inclusion par l'art, le sport et la culture**
- **Axe 7 : Soutenir le changement de regard sur les personnes réfugiées** en développant des actions de valorisation des personnes
- **Axe transversal :**
 - Développer des actions permettant après un diagnostic des besoins de la personne de l'accompagner dans son projet social, de logement, culturel, ...
 - Développer un cadre d'actions permettant le parrainage/marrainage citoyen sur une ou plusieurs thématiques (langue, emploi, accès aux droits, culture...)¹
 - Développer des actions spécifiques en faveur des femmes réfugiées vulnérables

FONDS DISPONIBLES ET REPARTITION

Les fonds doivent soutenir plusieurs acteurs du territoire. Les projets structurants seront étudiés à partir d'un montant de 5 000€. Les dépenses éligibles sont de tout ordre (ingénierie/temps passé ; logistique ; communication, ...) et devront être précisées. Les fonds visent à soutenir des projets et non le fonctionnement de l'association. Le financement des opérations peut être à 100% mais une recherche d'autres sources de financement peut être entreprise pour étendre les possibilités d'actions (fonds propres ; cofinancement).

ACTEURS CIBLES POUVANT REPENDRE A L'APPEL

Toutes structures associatives ou groupement d'acteurs, implantés à Strasbourg disposant d'une personnalité morale et juridique peuvent se positionner sur cet appel.

Très à la marge, l'appel peut être ouvert à des structures nationales, si tant est que le ou les projets proposés ne concurrencent pas les structures locales, et qu'une recherche de partenariat aura été menée et mise en valeur dans la proposition.

CRITERES ET MODALITES DE SELECTION DES REPONSES

Un comité de pré-sélection aura lieu avec des représentants du CCAS, suivi d'une validation en Conseil d'Administration. Les candidats seront informés de la suite donnée à leur proposition courant novembre.

La sélection se fera au regard des critères suivants :

- ✓ Démontrer la valeur ajoutée du projet/ des actions proposées, et en quoi le projet et ou actions sont complémentaires aux actions déjà engagées sur le territoire
- ✓ Expérience de la structure et/ou valorisation de partenariats pour compléter les actions
- ✓ Clarté des financements dédiés en explicitant les coûts afférents aux actions proposées
- ✓ La recherche de coopération avec d'autres d'acteurs du territoire pour créer un parcours agissant sur plusieurs leviers d'inclusion sera appréciée

¹ [Guide Anvita parrainages républicains](#)

- ✓ Dépôt du bilan qualitatif (impact du projet sur les participants et structure) et quantitatif (coûts et nombre de participants) dans le cas d'un financement DIAIR ou autre précédent sur cette action/projet

DELAIS, PROCESS DE CONVENTIONNEMENT

Le financement des opérateurs se fera sous forme de subventions délivrées par le CCAS. Une convention sera établie entre le CCAS et les acteurs sélectionnés fin novembre pour un an dès la signature de la convention, avec un démarrage possible des actions en fin d'année.

SUIVI DES PROJETS

Les structures seront invitées à opérer un suivi de la démarche en remontant le nombre de participants inclus dans les actions et à évaluer les bénéfices des actions pour les personnes réfugiées, habitants, participants et pour la structure d'accueil. Un comité de suivi avec des membres du CCAS sera mis en place dans ce cadre.

CONTACTS & RECEPTION DES REPONSES

Les acteurs intéressés peuvent prendre contact avec l'équipe projet dédiée ci-dessous.

- ⚠ Le dossier complet (cf. modèle de réponse ci-après) doit être envoyé **au plus tard le vendredi 23 septembre 2022.**

En format électronique, à :

Elodie SOJIC, chargée de mission ville hospitalière : elodie.sojic@strasbourg.eu

Marc WEISSLOCKER, Secrétaire Générale du CCAS : marc.weisslocker@strasbourg.eu

Germain MIGNOT, chargé de projets solidarité : germain.mignot@strasbourg.eu

MODELE DE REPONSE PROPOSE

Formuler votre proposition sur le dossier de demande de subvention en pièce jointe ou ci-après (cf. demande de subvention projet)² en vous appuyant sur les éléments proposés ci-dessous. Une fiche synthétique peut être ajoutée sur papier libre.

En complément, si non déjà fournis à l'administration, nous vous remercions d'adresser les comptes administratifs et le dernier rapport d'activités.

- Présentation de la structure et documents administratifs indispensables au versement d'une subvention : Statuts, n° Siret/Siren, copie de l'extrait d'inscription au Tribunal d'instance, liste des membres du conseil d'administration et qualité, RIB, adresse du siège, nom du Président, ressources humaines...
- Montant totale du projet ou des actions, montant de la subvention demandée
- Référent de la demande et contacts
- Intitulé du projet
- Contexte, définition des besoins, description du projet
- Objectifs opérationnels de l'action, résultats attendus

² <https://www.strasbourg.eu/faire-demande-subvention>

- Méthodologie, contenu opérationnel, mise en œuvre
- Calendrier prévisionnel, principales étapes (lancement, actions cibles, clôture)
- Partenariats envisagés : acteurs partenaires et type de partenariat souhaité
- Nombre de participants : nombre de personnes réfugiées inclus dans les actions et modalités d'identification des personnes.
- Nombre de participants bénévoles ou habitants engagés dans les projets
- Modalités de communication en amont de l'action, pendant, en fin
- Ressources mobilisées : profil des intervenants potentiels qui interviendront dans le cadre cette mission /ressources humaines mobilisées pour le projet (ETP, bénévoles, ...)
- Modalités de suivi du projet : Indicateurs de réussite, résultat, réalisation et modalités de reporting/remontées des informations
- Un plan de financement de la démarche ou des actions, permettant de détailler les dépenses et ressources présenté comme dans le tableau ci-dessous.

| <i>Projet x</i> | | | | | |
|--|----------|-------------|--|----------|-------------|
| Dépenses | | | Ressources | | |
| Postes budgétaires | K€ | % | Financeurs | € | % |
| Ingénierie, coordination, ... | € | % | Montant de la demande CCAS / Ville | € | % |
| Logistique | € | % | Ressources propres | € | % |
| Communication, autres... | € | | Cofinancement autre | € | |
| Montant global des dépenses du projet | € | 100% | Montant global des ressources mobilisées pour le projet | € | 100% |